

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genre TRR de marque MERCEDES-BENZ

Dont les types - variantes - versions suivent :

Type : G20 Variantes : 32ST - 36ST - 41ST - 44ST - 46ST - 48ST Versions : 36c - 36m - 36e - 39c - 39m - 39e

- carrossés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
- En châssis cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

TRANSPORTEUR EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du code de la route dans les conditions de poids ci-après :

Poids total roulant autorisé : 44t - 62t (voir conditions au pt.2.3.2 de la notice descriptive)

- NOTA : - Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : **TE POSSIBLE R.322-2.**
- Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM501LA IV/...
 - Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour les moteurs OM501LA V/...

Fait à Montlhéry, le 6 novembre 2006

L'ingénieur de l'industrie
et des Mines
L.MIS

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° P-3094-06-00

Fait à Paris, le 6 novembre 2006

Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de
Réception des Véhicules
M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés DaimlerChrysler France - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur de la marque

MERCEDES-BENZ, certifions :

- que le véhicule livré :

- en châssis cabine pour TRR (voir NOTA 1) (1)

(2) - Dénomination :

(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ

(D2) - Type : G20 Variantes(1) : 32ST, 36ST, 41ST Versions (1) : 36c - 36m - 36e
44ST, 46ST, 48ST 39c - 39m - 39e

(D3) - Dénomination commerciale : Actros

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification :

WDB

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (1) :	26000	26990	32990	37990	38990	40000	44000
						(3)	(3)

(J) - Catégorie internationale : N3G

(J1) - Genre national : Châssis cabine pour TRR

(K) - Numéro de la réception par type : P-3094-06-00

(P1) - cylindrée (cm3) : 11946

Variantes (1) :	32	36	41	44	46	48
(P2) - Puissance nette maximale (KW) (1) :	235	265	300	320	335	350

(P3) - Source d'énergie : GO

(P6) - Puissance administrative (CV) : 32CV

(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3 - 6 - 7

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dba) (1) :

Variantes :	32-36-41	32-36-41
	44-46-48	44-46-48
- latéral vers l'arrière :	92	89
- latéral vers l'extérieur :	91	90
- vertical :	86	86
- vertical avec silencieux vertical :	85	84

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :

1350 1350

(V7) - CO² (g/km) :

-

(V9) - Classe environnementale :

0555*0651C 0555*0651G

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès

verbal de réception ci-dessus.

- que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) - Dénomination :

(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ

(D2) - Type : G20 Variantes(1) : 32ST, 36ST, 41ST Versions (1) : 36c - 36m - 36e
44ST, 46ST, 48ST 39c - 39m - 39e

(D3) - Dénomination commerciale : Actros

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification :

WDB 934 018 11 303 098

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :	19000	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (1) :	26000	26990	32990	37990	38990	40000	44000
						(3)	(3)

(G) - Masse en service (G1+75) (Kg) (1) :

Voir tableau ci-dessous

(G1) - Poids à vide national (PV) (Kg) (1) :

Variantes (1) :	36c	36m	36e	39c	39m	39e
(G) :	7440	7240	7390	7205	7265	7415
(G1) :	7105	7165	7315	7130	7190	7340

(J) - Catégorie internationale : N3G

(J1) - Genre national : TRR

(J3) - Carrosserie : TRR PR SREM

(K) - Numéro de la réception par type : P-3094-06-00

(P1) - cylindrée (cm3) : 11946

Variantes (1) :	32	36	41	44	46	48
(P2) - Puissance nette maximale (KW) (1) :	235	265	300	320	335	350

(P3) - Source d'énergie : GO

(P6) - Puissance administrative (CV) : 32CV

(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3 - 6 - 7

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dba) (1) :

Variantes :	32-36-41	32-36-41
	44-46-48	44-46-48
- latéral vers l'arrière :	92	89
- latéral vers l'extérieur :	91	90
- vertical :	86	86
- vertical avec silencieux vertical :	85	84

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :

1350 1350

(V7) - CO² (g/km) :

-

(V9) - Classe environnementale :

0555*0651C 0555*0651G

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès

verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire

(voir NOTA)

(1) : rayer les mentions inutiles

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) : Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :

Poids Total Roulant Autorisé de l'ensemble (1) : - jusqu'à 44 tonnes (avec cylindres à ressort sur essieu 2).

- jusqu'à 62 tonnes (avec cylindres à ressort sur essieux 1 et 2).

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le :

pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur et réparateur agréé)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt, le : 06/11/06 N° d'immatriculation :

DAIMLERCHRYSLER France

(à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception ci-dessus ;

soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes, véhicules remorqués ou, pour les véhicules automobiles, la réception relative à la réception des véhicules automobiles et remorqués ;

soit un certificat de conformité complémentaire accompagner du procès-verbal de réception complémentaire ;

soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type :

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 312-1 à R. 312-25, R. 314-1 à R. 317-7, R. 317-15 à R. 317-17 et R. 318-1 à R. 318-5 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture,

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Chauffage autonome à combustible liquide : OUI - NON

Réservoirs de carburants : Emplacement : DROIT

Nombre et capacité : 1/300

Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. : OUI - NON

- Marque de ce ralentisseur : VOITH

- Type de ce ralentisseur : RUT

- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC : 3270

et PTR (voir NOTA du chapitre 2) :

Charges maximales techniquement admissibles

(Indiquées sur la plaque constructeur) Essieu 1 : 7500 Kg - 8000Kg - 9000Kg (1)

Essieu 2 : 13000 Kg

Système d'aide à la conduite :

Système de régulation de vitesse et de proximité (ART) : OUI - NON (1)

Système de régulation de stabilité dynamique Telligent (SR) : OUI - NON (1)

Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens

de l'annexe II de la directive 96/53/CE.